

Villars-lès-Blamont

CALENDRIER DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS 2026

JANVIER							
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
1			1	2	3	4	
2	5	6	7	8	9	10	11
3	12	13	14	15	16	17	18
4	19	20	21	22	23	24	25
5	26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER							
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
5			1	2	3	4	
6	2	3	4	5	6	7	8
7	9	10	11	12	13	14	15
8	16	17	18	19	20	21	22
9	23	24	25	26	27	28	

MARS							
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
9			1	2	3	4	
10	2	3	4	5	6	7	8
11	9	10	11	12	13	14	15
12	16	17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28	29
14	30	31					

AVRIL							
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
14			1	2	3	4	5
15	6	7	8	9	10	11	12
16	13	14	15	16	17	18	19
17	20	21	22	23	24	25	26
18	27	28	29	30			

MAI							
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
18			1	2	3	4	
19	4	5	6	7	8	9	10
20	11	12	13	14	15	16	17
21	18	19	20	21	22	23	24
22	25	26	27	28	29	30	31

JUIN							
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
23	1	2	3	4	5	6	7
24	8	9	10	11	12	13	14
25	15	16	17	18	19	20	21
26	22	23	24	25	26	27	28
27	29	30					

JUILLET							
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
27			1	2	3	4	5
28	6	7	8	9	10	11	12
29	13	14	15	16	17	18	19
30	20	21	22	23	24	25	26
31	27	28	29	30	31		

AOÛT							
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
31			1	2			
32	3	4	5	6	7	8	9
33	10	11	12	13	14	15	16
34	17	18	19	20	21	22	23
35	24	25	26	27	28	29	30
36	31						

SEPTEMBRE							
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
36	1	2	3	4	5	6	
37	7	8	9	10	11	12	13
38	14	15	16	17	18	19	20
39	21	22	23	24	25	26	27
40	28	29	30				

OCTOBRE							
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
40			1	2	3	4	
41	5	6	7	8	9	10	11
42	12	13	14	15	16	17	18
43	19	20	21	22	23	24	25
44	26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE							
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
44			1	2	3	4	
45	2	3	4	5	6	7	8
46	9	10	11	12	13	14	15
47	16	17	18	19	20	21	22
48	23	24	25	26	27	28	29
49	30						

DÉCEMBRE							
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
49	1	2	3	4	5	6	
50	7	8	9	10	11	12	13
51	14	15	16	17	18	19	20
52	21	22	23	24	25	26	27
1	28	29	30	31			

■ ORDURES MÉNAGÈRES

■ DÉCHETS RECYCLABLES

■ ENCOMBRANTS

BAC COM

CALENDRIER GRATUIT
VENTE INTERDITE

■ ORDURES MÉNAGÈRES
LE JEUDI
DES SEMAINES PAIRES

- ✓ Je mets mes déchets dans un sac bien fermé.
- ✓ Attention les sacs au sol ne sont pas ramassés !
- ✓ **Les bacs à ordures ménagères non pucés ne sont pas collectés.**
- ✓ **Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5h du matin.**

BAC JAUNE

■ DÉCHETS RECYCLABLES
LE JEUDI
DES SEMAINES IMPAIRES

- ✓ Je mets mes déchets en vrac dans le bac (pas de déchets en sac).
- ✓ Le contenu du bac sera contrôlé, si non conforme non collecté.
- ✓ **Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5h du matin.**

AGGLO-MONTBELIARD.FR

OU PAR TÉLÉPHONE AU 03 81 31 84 99
AU MOINS 48 H AVANT LE JOUR DE LA COLLECTE
Les encombrants ne doivent pas dépasser 1 m³!

- ✓ Déchets à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5h du matin.
- ✓ Les encombrants doivent être visibles et accessibles au camion de ramassage (notamment lors de travaux interdisant l'accès à la rue).
- ✓ Ils doivent être entreposés sans aucune gêne pour la circulation.



Villars-lès-Blamont



ACCÈS GRATUIT des particuliers aux déchèteries FIXES et MOBILE sur présentation obligatoire de la carte d'accès

Demandez
votre carte !



DÉCHÈTERIES FIXES

MONTBÉLIARD

La Chiffogne - Bd du 21^e Bat. de Chasseurs à Pied

SELONCOURT

Route de Bondeval

VIEUX-CHARMONT

Route de Brognard (A36, sortie 10 Brognard)

VOUJEAUCOURT

Rue de la Charmotte (près de la CTPM)

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 28 mars et du 26 octobre au 31 décembre)

- lundi au samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15
- Période été (du 30 mars au 24 octobre)
- lundi au vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

Horaires aménagés (du 15 juillet au 14 août)

- lundi au samedi : 7 h 45 à 14 h 30

PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS

Route de Dambelin

> Fermé le lundi matin et le mardi

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 28 mars et du 26 octobre au 31 décembre)

- lundi : 13 h 30 à 17 h 15
- mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 30 mars au 24 octobre)

- lundi : 14 h à 17 h 45
- mercredi, jeudi, vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

Horaires aménagés du 15 juillet au 14 août :

- lundi au samedi : 7 h 45 à 14 h 30

COLOMBIER-FONTAINE

Rue de Saint-Maurice

> Fermé le jeudi

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 28 mars et du 26 octobre au 31 décembre)

- lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 30 mars au 24 octobre)

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

Horaires aménagés du 15 juillet au 14 août :

- lundi au samedi : 7 h 45 à 14 h 30

DÉCHÈTERIE MOBILE

LA DÉCHÈTERIE MOBILE EST ACCESSIBLE À TOUS LES HABITANTS DE L'AGGLOMERATION, MÊME SI LA PERMANENCE N'EST PAS DANS VOTRE COMMUNE.

N'hésitez pas →
à vous y rendre !



Elle dessert : Allenjoie, Badevel, Bart, Bavans, Dampierre-les-Bois, Dasle, Fesches-le-Châtel, Hérimoncourt, Mandeure, Mathay, Taillecourt et Vandoncourt.



Dates, horaires et lieu précis des implantations de la déchèterie mobile consultables sur agglo-montbeliard.fr

LES BONS RÉFLEXES



CALCUL DE LA REDEVANCE INCITATIVE

La facture pour le service déchets est basée sur le volume et le nombre de levées du ou des bacs à ordures ménagères attribués. La collecte du bac jaune est comprise dans le forfait, quel que soit le nombre d'utilisations.

ELLE EST ÉTABLIE À PARTIR DE DEUX DONNÉES :

Part fixe comprenant

- ✓ l'abonnement au service (1 abonnement par bac à ordures ménagères)
- ✓ un forfait annuel de 12 levées pour chaque bac à ordures ménagères

Part variable

correspondant au coût des levées supplémentaires du bac à ordures ménagères à partir de la 13^e levée.



ATTENTION AUX ERREURS DE TRI !

Ne pas confondre bac jaune et déchèterie !

Les erreurs de tri coûtent cher à la collectivité et donc aux usagers. Seuls les emballages recyclables en vrac vont dans le bac jaune.

MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI.



J'accède au menutri



Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par e-mail à : collectes-dechets@agglo-montbeliard.fr ou sur place auprès de l'accueil de la Direction Collecte et Traitement des déchets de Pays de Montbéliard Agglomération - La Charmotte 25 420 VOUJEAUCOURT.



CITTEO
MÉNAGES ET PAPIERS

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION



SUIVEZ-NOUS
agglo-montbeliard.fr



03 81 31 84 99
de 8h à 12h et de 13h à 17h, du lundi au vendredi